

REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA

Tanindrazana – Fahafahana – Fandrosoana

MINISTERE DE L'EAU

UNITE DE GESTION DE LA PASSATION DES MARCHES

Avis de Consultation de Prix

N° 53- 71-09/Min.Eau/DG/UGPM/TVX/Bat

TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BATIMENT A USAGE BUREAU DE LA D.R.E. A ATSINANANA

1. Le Ministère de l'Eau, représenté par la Personne Responsable des Marchés Publics, Monsieur RAZAFINDRAKOTO Lantomangaharijaona invite les candidats intéressés à soumissionner pour les offres suivants sous plis fermés pour exécuter les TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BATIMENT A USAGE BUREAU DE LA D.R.E. A ATSINANANA

. Les travaux constituent un lot unique et indivisible. Toute offre partielle n'est recevable.

2. La procédure est faite en application de la loi N° 2004 – 009 du 26 Juillet 2004 portant Code des Marchés Publics notamment en son article 24 en vue de la Consultation de prix.

3. Le dossier de Consultation de prix complet, rédigé en langue française, peut être consulté par tout candidat désirant prendre connaissance ou obtenir des informations à l'adresse ci-après :

A l'attention de Monsieur RAZAFINDRAKOTO Lantomangaharijaona
Rue, Tsiombikibo, Ambohitatovo Ambony, Ancien immeuble DAIEC
Etage/numéro bureau : 2^{ème} étage – porte 206 ; (101) Antananarivo
Ou au bureau de la Région ATSINANANA

4. Pour le candidat désirant soumissionner, le Dossier de Consultation de prix doit être acheté au bureau du secrétariat de l'UGPM du Ministère de l'Eau et moyennant paiement d'un montant non remboursable de Vingt mille Ariary (Ar20.000) au compte N°02.25.7725, ouvert à la recette de la Paierie Générale d'Antananarivo (PGA), intitulé

N° 53- 71-09/Min.Eau/DG/UGPM/TVX/Bat

Le retrait du Dossier de Consultation de prix se fera sur présentation du récépissé libellé au nom de Monsieur le Payeur Général d'Antananarivo.

5. Les plis devront être déposés au Ministère de l'Eau, Rue Tsiombikibo Ambohitatovo Ambony, Ancien immeuble DAIEC 2^{ème} étage, au plus tard le 29 septembre 2009 à 09 heures et seront ouverts immédiatement après l'heure limite de remise des offres en présence des candidats ou leurs représentants qui souhaitent y assister. Les offres hors délai ne seront pas recevables.

6. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée.

7. Chaque offre doit être accompagnée d'une garantie de soumission d'un montant de DEUX MILLIONS SIX CENT MILLE ARIARY (Ar 2 600 000,00). Cette garantie de soumission doit être fournie dans l'une des formes suivantes :

- un chèque de banque, libellé au nom de Monsieur Le Receveur Général d'Antananarivo
- Caution personnelle et solidaire
- Garantie de soumission

Antananarivo, le 17 septembre 2009

La Personne Responsable des Marchés Publics